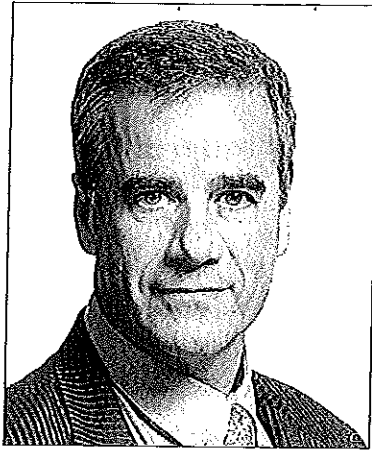


de sûreté : deux entreprises témoignent

TROIS QUESTIONS À

Robert Launay, Alis International



Robert Launay est directeur général d'Alis International, spécialisée dans le conseil et l'ingénierie douane, filiale de Crystal Group comprenant également les sociétés Qualitair&Sea et Setcargo.

LE MOCI. Vous avez obtenu la certification OEA complète. Au regard de l'investissement que cette démarche a représenté pour vous, qu'avez-vous retiré de cette certification ?

Robert Launay. Nous avons piloté la mise en place de l'agrément OEA complet de notre filiale overseas, Qualitair&Sea, en 2009. Quant à Alis, société comptant 40 salariés, spécialisée dans le conseil et l'ingénierie douanière et logistique, elle n'a eu besoin que du statut d'OEA « simplifications douanières », n'exploitant pas d'entrepôt. Cette certification nous a permis de mieux structurer et de revoir l'organisation de l'entreprise ainsi que l'ensemble de ses procédures internes. Nous avons choisi d'être OEA, pas pour les avantages avancés par la douane, mais parce que cette certification nous engage dans une démarche d'amélioration qui nous permettra d'être plus compétitifs à long terme. L'intérêt est aussi d'entrer dans une relation de partenariat avec la douane, qui implique qualité et transparence. Un des avantages direct de l'OEA est de ne plus cautionner la TVA pour les régimes économiques. De plus, ce statut diminue les dysfonctionnements internes et en conséquence le taux d'amende en douane. L'OEA, c'est enfin une assurance de fiabilité pour mes clients, grâce à la traçabilité des flux, des documents, des systèmes d'informations et des personnes. Donc une diminution des coûts indirects que sont les pertes, les vols, la casse de marchandises, les impayés, les créances douteuses et les litiges. À terme, nous pensons que l'OEA permettra aux chargeurs de vendre à des prix plus compétitifs.

LE MOCI. Les nouvelles procédures ICS et ECS sont obligatoires cette année. Comment votre entreprise s'est-elle conformée à ces nouvelles normes ?

R. L. Ces nouvelles procédures sont obligatoires, depuis trois ans pour l'ECS et

depuis 1 an pour l'ICS. Ce n'est pas le cas de l'OEA. De ce point de vue, la France s'est plutôt bien adaptée à ces nouvelles mesures et ce, dans les temps. Dès lors que vous avez le bon système d'information et que vous êtes déjà certifié OEA, il est beaucoup plus facile de vous conformer aux procédures ICS ECS. En l'occurrence, les chargeurs se reposent sur leurs prestataires logistiques pour ces procédures. C'est normal et cela ne nous gêne pas. En tant que commissionnaire en transport, nous avons une responsabilité sur les données. Il ne faut pas livrer une information erronée, laquelle aura des conséquences en chaîne. L'ECS fonctionne à peu près correctement, alors que l'ICS est encore dans une phase de maturation. Nous avons hérité d'une législation communautaire et d'un pays membre à l'autre, nous constatons une très grande inégalité de préparation et une très grande différence dans les systèmes d'informations. Ce qui pose problème.

LE MOCI. Quels conseils dispenseriez-vous aux dirigeants de PME-PMI pour s'adapter à ces nouvelles procédures ?

R. L. Notre premier conseil c'est de bien connaître son entreprise et ses flux, afin de bien analyser son activité et définir sa stratégie à l'international. Notre deuxième conseil, c'est qu'il ne faut pas traiter ces procédures sur un coin de bureau, parce qu'il s'agit d'un vrai projet d'entreprise global, qui doit impliquer tout son personnel. Regardez déjà ce qui fonctionne bien chez vous, avant de cibler ce sur quoi vous avez des doutes. L'OEA n'est pas insurmontable pour une PME souvent déjà bien structurée. En revanche, les TPE n'ont pas les moyens d'obtenir un agrément et, dès lors, c'est au transitaire de les couvrir. Dans tous les cas, un entrepreneur ne peut pas rester dans une position passive, il faut s'impliquer.

Propos recueillis par G. N.

LE MOCI

Le moniteur du
commerce
international
lemoci.com

3^e édition 2012

NOUVEAU
Choisir un prestataire
Annuaire des professionnels

Le guide

Moci

de la logistique

& des transports à l'international

En partenariat avec



N° 1910 - Quinzaine du 15 au 28 mars 2012 - 25 €